



Cowansville

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1840-07-2021

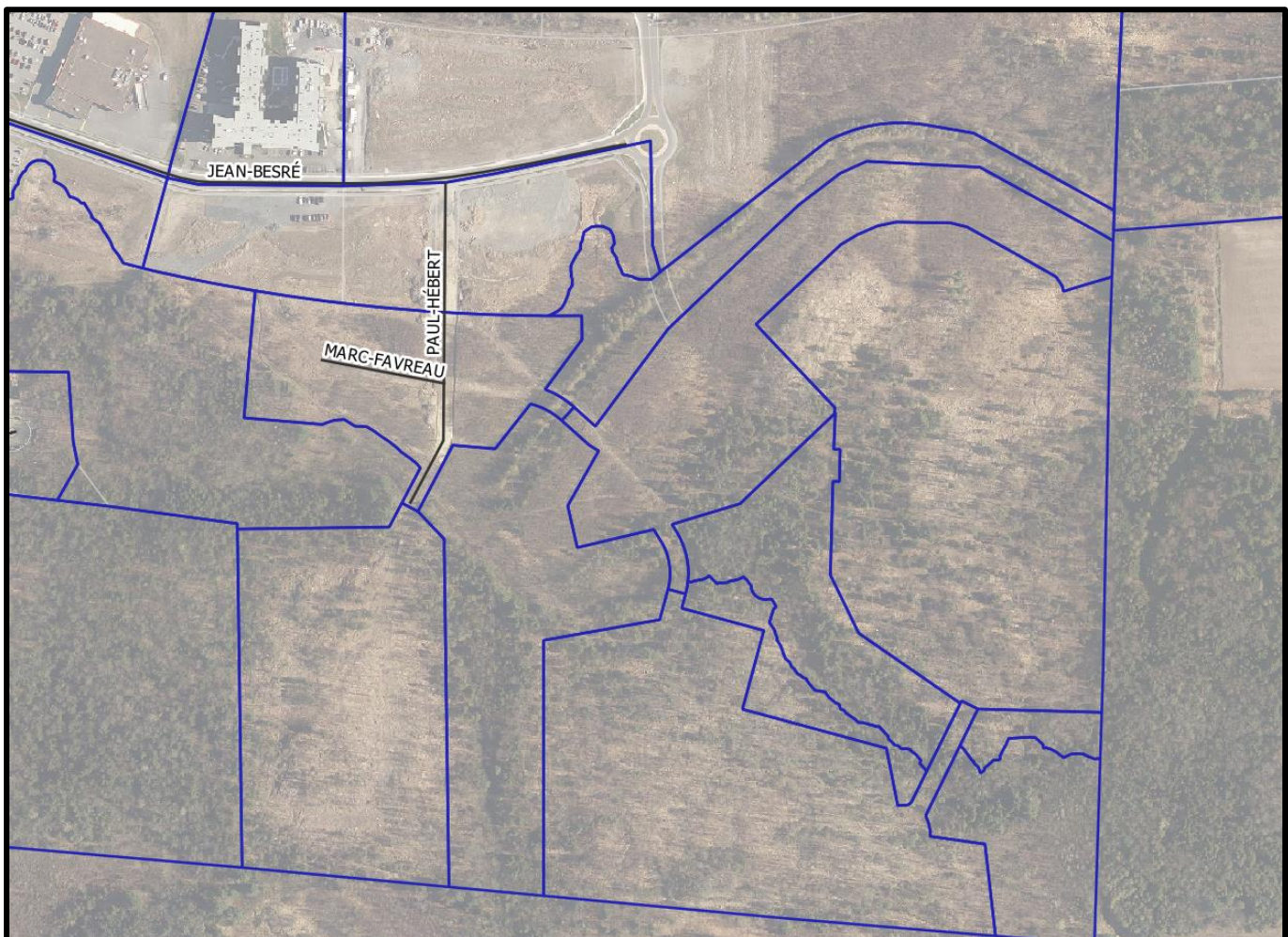
Conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le rassemblement ou le déplacement de citoyens est interdite actuellement sur le territoire de la Ville. L'assemblée publique de consultation doit donc être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 19 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 180-04-2021, le projet de règlement numéro 1840-07-2021 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols du secteur DEVCOW.

Plus précisément, ce projet de règlement a pour principal objet :

- 1) D'agrandir l'affectation « Résidentielle de forte densité » à même une partie des affectations « Commerciale » et « Aire de conservation »
- 2) De créer une affectation « Résidentielle de moyenne densité » à même une partie de l'affectation « Résidentielle faible densité »;
- 3) D'agrandir l'affectation « Résidentielle de faible densité » à même une partie de l'affectation « Aire de conservation » pour le passage des rues.

A) Le secteur visé est illustré au croquis suivant :



(Secteur au sud du boulevard Jean-Jacques-Bertrand, près des rues Jean-Besré, Paul-Hébert et place Marc-Favreau)

Ce projet de règlement, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel numéro 2020-033, fera l'objet d'une **consultation écrite**, en remplacement de la consultation publique.

En conséquence, toute personne désirant se faire entendre sur le présent projet de règlement doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le samedi, **15 mai 2021**, faire parvenir ses commentaires à l'adresse suivante :

Projet de règlement numéro 1840-07-2021 – Consultation écrite

Hôtel de Ville

Service de l'Aménagement urbain et de l'Environnement

220, place Municipale

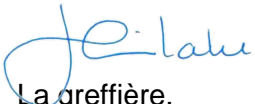
Cowansville QC J2K 1T4

Ou par courriel, à l'adresse électronique suivante :

urbanismecowansville@ville.cowansville.qc.ca

Le projet de règlement, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 13 h. En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville étant fermés au public jusqu'à nouvel ordre, il est possible d'obtenir les documents en téléphonant au 450 263-0141.

Donné à Cowansville, ce 30 avril 2021.



La greffière,

Julie Lamarche, OMA